



CABINET ROUX

VALEUR VÉNALE

Notre mission :

DÉTERMINER LA VALEUR D'UN BIEN OU D'UN DROIT IMMOBILIER SUR LE MARCHÉ : VALEUR DE CESSION, VALEUR LOCATIVE DE MARCHÉ, VALEUR DU DROIT AU BAIL, VALEUR VÉNALE EN POURSUITE D'USAGE, VALORISATION FONCIÈRE (BILAN PROMOTEUR).

Vos bénéfices :

- ◆ Fiabiliser une négociation immobilière et/ou une valorisation.
- ◆ Justifier une valeur de patrimoine vis-à-vis de tiers (administrations, banques...).
- ◆ Orienter vos décisions dans le cadre d'une opération immobilière.

Nos référentiels :

Les travaux d'évaluation Cabinet Roux sont réalisés en conformité avec les principales normes professionnelles suivantes :

- La Charte de l'Expertise en Évaluation Immobilière,
- Les Normes d'expertise immobilière en Europe, édictées par TEGoVA (The European Group of Valuers' Associations),
- Les normes d'évaluation de la Royal Institution of Chartered Surveyors (R.I.C.S.),
- Les recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers,
- Les principes posés par le code de déontologie des SIIC (Société d'Investissement Immobilier Cotée).

